

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU COMITE SYNDICAL DU 15 JANVIER 2026

L'an deux mille vingt-six, le quinze janvier, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au SIPAG, sous la présidence de Béatrice DUMORTIER, Présidente.

Etaient présents : Bernard BALESTIE, Céline CUCUMEL, Claire DORBEC, Béatrice DUMORTIER, Robert JUTTET, Pascale GUERIN, Mathilde LAPRESLE, Laurence PAGNON, Fabienne TOURAINE

Etaient excusés : Françoise GUTIERREZ, Fabrice FOURDIN, Laetitia JOUSSE, Dominique LEFLON, Evelyne MORILLON

Invitée : Sonia MALLAVAL – Directrice du SIPAG

Secrétaire de séance : Robert JUTTET

Date de la convocation : 06 Janvier 2026

Nombre de membres composant le Comité syndical : 14

Mme Dumortier, Présidente, ouvre la séance à 18h05.

Arrivée en cours de séance de Mme Cucumel, avant la présentation et le vote du Débat d'Orientation Budgétaire 2026.

1) Désignation d'un secrétaire de séance

M. Robert JUTTET est désigné secrétaire de séance.

2) Approbation du procès-verbal de la séance du 04 Décembre 2025

Le procès-verbal est approuvé à 14 voix des membres présents et représentés à ladite séance.

3) Vote des délibérations

DELIBERATION N° 01/2026 : Débat d'Orientation Budgétaire 2026

Mme la Présidente rappelle que la loi du 6 février 1992 (articles 11 et 12) et l'article L.2312-1 du code général des collectivités locales (CGCT) indiquent que pour les communes de 3 500 habitants et plus, le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) est obligatoire, même s'il n'a pas de caractère décisionnel. Le DOB est une étape obligatoire dans le cycle budgétaire, en cas d'absence, toute délibération relative à l'adoption du budget primitif est illégale.

Ces dispositions s'appliquent également aux EPCI.

Lorsque l'établissement public de coopération intercommunale compte plus de 10 000 habitants et comprend au moins une commune de 3 500 habitants et plus, le Rapport sur les Orientations Budgétaires (ROB) prévu au deuxième alinéa de l'article L. 2312-1 comporte la présentation mentionnée au troisième alinéa du même article L. 2312-1. Ce rapport est obligatoirement transmis aux communes membres de l'établissement public de coopération intercommunale.

Suite à la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) - Article 107 : Afin d'améliorer l'information des conseillers, le DOB doit s'appuyer sur un Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB).

Ce rapport doit comporter les orientations budgétaires portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes en fonctionnement et investissement. Sont notamment précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget primitif. De même, le rapport doit comporter les informations relatives à la structure des effectifs aux dépenses de personnel et la durée du temps de travail.

Le rapport doit être transmis au préfet du département dans un délai de quinze jours à compter de son examen par l'assemblée délibérante. Il est également mis à la disposition du public. Ce dernier est avisé de la mise à disposition de ces documents par tout moyen.

Les lieux de mise à disposition du public sont le siège de l'établissement et les mairies des communes membres de l'établissement public de coopération intercommunale.

Le DOB doit se tenir dans un délai de dix semaines, avant l'examen du Budget Primitif, depuis l'adoption de la nomenclature comptable M 57 (article L.5217-10-4 du CGCT).

Il permet au Comité Syndical d'être informé du budget et de l'évolution de la situation financière du syndicat.

Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique et un compte rendu, mais il ne donne pas lieu à un vote.

Le DOB a pour objectif de présenter et interpréter les résultats de l'exercice écoulé et de discuter des principales orientations budgétaires pour les exercices à venir, en fonction des résultats antérieurs et de la capacité d'autofinancement. Il doit permettre de dégager les principales évolutions des finances du syndicat et les priorités qui seront affichées dans le budget primitif.

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE :

L'ÉVOLUTION DES EFFECTIFS ET DU TEMPS DE TRAVAIL

Effectifs du Syndicat	2023	2024	2025	Prévisionnel 2026
	Source Insee 2019	Source Insee 2020	Source Insee 2021	
Population des personnes de + de 60 ans sur le territoire du Syndicat	14 211	14 561	14 975	Évolution Non connue à ce jour
ETP*	5.5	5.6	5.6	5.6
Effectifs au 31/12 dont :	6	6	6	6
Titulaires	3	4	5	5
Stagiaire titulaire	1	1	0	0
Contractuels sur emploi permanent	2	1	1	1
Contractuels sur emploi non permanent	0	0	0	0

L'ÉVOLUTION DES CHARGES DE PERSONNEL

Politiques publiques	2023	2024	2025	Prévisionnel 2026
Part des charges de personnel sur les dépenses de fonctionnement	56%	59.5%	59.3%	55.5%

RETROSPECTIVE 2025 : Fonctionnement

RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2025

	RECETTES FONCTIONNEMENT	Réalisé 2023	Réalisé 2024	Réalisé 2025
	TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	445 037,45	417 178,50	428 285.84

Pour rappel : Filet inflation de 27 000€ perçu en 2023

Les recettes de fonctionnement sont essentiellement :

- ✓ Les contributions directes - 4,97 € par habitant : **299 398 €** (293 500 € en 2024) dont la Dotation de compensation des taxes additionnelles
- ✓ Les subventions : **86 643 €**
 - 53 400 € Métropole / ateliers prévention et soutien aux aidants
 - 5 086 € Département ateliers prévention
 - 22 308 € Département /soutien aux aidants
 - 5 849 € CARSAT /soutien aux aidants
- ✓ Les participations aux ateliers et SNPA : **41 196.50 €** (35 130€ en 2024)
- ✓ Divers : **1048.34 €**

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT 2025

	DÉPENSES FONCTIONNEMENT	Réalisé 2023	Réalisé 2024	Réalisé 2025
	TOTAL DÉPENSES FONCTIONNEMENT	492 789,05	496 839,24	514 413.98

Informations sur les dépenses de fonctionnement :

- ✓ Globalement des dépenses de fonctionnement **ont très modérément augmenté de 17 574.74 €**, en 2025. Les charges se décomposent comme suit :
 - Les charges à caractère général (Chap. 11) avaient augmenté entre 2022 et 2023 de 17 085 €. Après une poursuite constante des efforts afin de limiter l'augmentation de ces charges, malgré l'augmentation généralisée des coûts des prestations et du matériel ainsi que le développement de notre activité, l'augmentation, en 2024, avait été limitée à 4 433.94 €. En 2025, l'effort a été plus efficace encore et les charges à caractère général ont seulement augmenté de 2 181.45 €.
 - On note également que les charges de personnel (Chap. 12) avaient augmenté de 46 000 € entre 2022 et 2023 et qu'en 2024 l'augmentation avait été circonscrite à 15 436.99 €. En 2025, la dépense a, **à nouveau, été contenue avec une augmentation de seulement 13 527.34 €** et ce avec la stricte application des évolutions de carrières réglementaires.

L'augmentation des charges de personnel s'explique du fait :

- De la titularisation d'un agent en mars 2025
- De l'évolution dans les échelons de 2 agents
- De l'augmentation des taux de cotisation de la CNRACL

RETROSPECTIVE 2025 : Investissement

RECETTES D'INVESTISSEMENT 2025

	RECETTES	2023	2024	2025
	TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	9 222,02	23 669,38	24 674.22

Les recettes d'investissement sont essentiellement :

- ✓ Les amortissements liés aux logiciels informatiques, au matériel (mobilier et matériel informatique) mais également en 2025 à la poursuite des amortissements de l'aménagement/travaux des locaux du SIPAG de 2024
- ✓ Le FCTVA

DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2025

	DEPENSES	2023	2024	2025
	TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	77 622,96	39 542 ,94	3 000,00

Les dépenses d'investissement sont essentiellement :

- ✓ Solde de l'optimisation du site Internet

RESULTATS DU BILAN 2025

Le bilan financier pour l'année 2025 du SIPAG se traduit comme suit :

Fonctionnement		Investissement	
Recettes	428 285.84	Recettes	24 674.22
Dépenses	514 413.98	Dépenses	3000.00
Déficit 2025	86 128.14	Excédent 2025	21 674.22
Excédent 2024 cumulé	313 166.34	Excédent 2024 cumulé	192 187.20
Résultat au 31/12/25	227 038.20	Résultat au 31/12/25	213 861.42

Les dépenses de fonctionnement sont inférieures au budget primitif (BP) 2025.

En ce qui concerne les charges à caractère général et les charges de personnel, il est à noter que l'augmentation a encore été très limitée (2 181.45 €).

Ceci tient aux efforts constants, menés toute au long de l'année.

Les recettes de fonctionnement, perçues en 2025, sont supérieures au BP 2025. Elles sont supérieures à celles perçues en 2024 (plus 11 107.34€)

Cela démontre la recherche constante de subventions (octroyées) et la pertinence de l'offre de service payante du SIPAG. Les événements de la Semaine Bleue répartis sur deux semaines au lieu d'une seule ont vraisemblablement permis de réaliser beaucoup plus d'inscriptions et donc d'augmenter significativement les recettes.

Malgré un BP respecté, une augmentation très faible des dépenses de fonctionnement entre 2024 et 2025, ainsi que des recettes supérieures à celles attendues, le budget en fonctionnement, est déficitaire pour cette année écoulée.

En effet, il faut revenir sur la manière dont est bâti le budget primitif.

Une première étape de projection des dépenses et des recettes réelles est réalisée.

A quoi l'excédent des exercices précédents vient se reporter et se matérialiser par les virements faits entre sections de fonctionnement et d'investissement.

Alors seulement l'équilibre budgétaire est recherché et validé.

Afin de parvenir à un équilibre (ne tenant pas compte des reports d'excédents des années antérieures), Mme la Présidente a proposé, comme convenu, en 2025, aux délégués de travailler, sur la base de coordinations budgétaires avec les vice-présidentes ainsi que de deux rapports l'un de Mme Abeillon (CDL à la DGFIP) et l'autre de S. Mallaval (directrice du SIPAG), pour enfin convenir d'une projection pluriannuel budgétaire.

Ce temps de travail entre élus, dans le cadre d'une commission générale, a permis de débattre d'idées, de faire émerger le champ des possibles en ce qui concerne les différents leviers d'évolution des recettes. C'est ainsi qu'à l'appui du plan validé lors de la commission, Mme la Présidente, les 2 vice-présidentes et la directrice ont rencontré les 13 Maires des communes membres. Elles ont eu l'occasion d'une part de partager un bilan de fin de mandat de l'activité du SIPAG et d'autre part d'expliquer les choix validés par les délégués pour rééquilibrer le budget du SIPAG à l'horizon 2029.

En conclusion, si la clôture budgétaire 2025 laisse apparaître un résultat de fonctionnement déficitaire, il n'en demeure pas moins qu'avec les excédents cumulés les résultats « réels » sont excédentaires soit 227 038.20 € en fonctionnement et 192 187.20 € en investissement.

Le nouveau plan budgétaire pluriannuel engagé par Mme la Présidente vise à toujours mieux servir les seniors du territoire, en corrélation avec leurs besoins, tout en veillant à une gestion saine des comptes du SIPAG et par conséquent à la bonne utilisation des fonds publics dont il bénéficie notamment via ses communes membres et dont il est garant.

PREVISIONNEL 2026 : FONCTIONNEMENT

RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2026

- ✓ Augmentation des tarifs de contributions directes soit 5.72 €/habitant (le tarif était inchangé depuis 2018)
- ✓ Subventions :
 - Réponses aux Appels À Projets (AAP) des Commissions des Financeurs de la Prévention de la Perte d'Autonomie (CFPPA) Métropole et Département du Rhône
 - Autres demandes de subventions :
 - APICIL (demande de report du solde d'une subvention 2025)

Mme la Présidente et Mme Mallaval expliquent que la subvention de 10 000€, accordée par l'APICIL au titre de l'année 2025, pour les journées de répit et la sophrologie à domicile n'a pas été entièrement dépensée. En effet, les journées de répit en binômes aidants/aidés n'ont pas toutes eu lieu du fait de désistements de dernières minutes des seniors. En outre, la sophrologie à domicile a été suspendue entre septembre et décembre 2025, la professionnelle ayant cessé son activité. En accord avec la Présidente, Mme Mallaval a donc demandé à l'APICIL le report du solde, pour le financement des mêmes activités en 2026. Un avis favorable a été émis par les responsables de l'APICIL mais celui-ci devra être validé en commission interne le 05/02/2026.

- ✓ Réponses par opportunité, aux nouveaux AAP en cours d'année
- ✓ Recettes liées à la participation des seniors aux ateliers de prévention. Une augmentation des tarifs par atelier est proposée par les commissions Actions Collectives et Finances. Les participations à la Semaine Bleue s'ajouteront aux recettes.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2026

- ✓ Les charges de personnel devraient être en augmentation du fait de :
 - ❖ Changement d'échelon d'une assistante sociale et de la Directrice
 - ❖ Changement de grade d'une assistante sociale
 - ❖ Financement partiel, dans le cadre du Compte Professionnel de Formation (CPF), d'une formation à un agent visant à une reconversion
 - ❖ Financement d'un Diplôme Universitaire en Psychiatrie du patient âgé pour la psychologue
 - ❖ Financement d'un bilan de compétences pour la directrice
- ✓ En fonction d'une éventuelle nouvelle organisation institutionnelle du SIPAG (suite aux élections), le nombre des indemnités des élus (Présidence et Vice-Présidences) pourraient varier
- ✓ Mise à jour des plans d'évacuation
- ✓ Reconduction des ateliers de Prévention : Gym Seniors ; Remue-Méninges ; Qi-Gong ; Conduite, Sécurité & Autonomie.

Une vigilance budgétaire sera de mise en ce qui concerne le renouvellement du Marché Public pour la prestation d'animation de la Gym Séniors (APA), à compter d'Août 2026. Le montant de la prestation pourrait augmenter eu égard à l'augmentation généralisée des coûts, de l'inflation, depuis 2022 (précédent marché)
Des frais de publication et d'utilisation d'une plateforme dématérialisée pour ce Marché seront à prévoir

- ✓ La Semaine Bleue verra le format de son programme 2025 repris en 2026, suite aux très bons retours des séniors, sur deux semaines afin de permettre au SIPAG de poursuivre son activité quotidienne et aux délégués d'encadrer les événements entre le 05 et le 16/10/2026 :

- ❖ JNA
- ❖ Une randonnée
- ❖ Un spectacle
- ❖ Une sortie à la journée
- ❖ Une projection/conférence

- ✓ L'offre de soutien aux Aidants est reconduite, via les ateliers collectifs de répit :

- ❖ Sophrologie
- ❖ Socio-esthétique
- ❖ Jeux, Santé & Équilibre (Ex « Stretching relaxation »)
- ❖ Temps libérés, avec la Mémoire Renforcée pour les aidés

Les ateliers de répit incluent également les prises en charge des aidés avec un service d'aide à domicile et un enseignant APA. Les transports en Taxi sont également financés par le SIPAG lorsque cela permet de lever un frein à l'accessibilité de l'atelier de répit

Il est également prévu de poursuivre les ateliers de répit à domicile, avec un nombre de sessions annuelles allant de 6 à 10 par médiateur :

- ❖ Sophrologie
- ❖ Socio-esthétique
- ❖ Réflexologie

- ✓ Une nouvelle session du groupe « Parenthèse Aidante » aura lieu au 1^{er} semestre 2026.
- ✓ Une nouvelle session du groupe « Parole Aidante » aura lieu à l'automne 2026.
- ✓ 5 journées de répit pour les aidants sont programmées ainsi que 4 journées de répit pour les binômes aidants/aidés. Ces temps de répit incluent des repas partagés et des activités ludiques/culturelles diverses nécessitant soit l'achat de consommables soit le financement d'entrées, soit la prestation d'un professionnel, par exemple :
 - Ateliers créatifs poterie ; décoration de fêtes ; terrarium...
 - Sorties dans des ateliers culinaires, des musées, ...
 - Sorties guidées (Basilique, villages pittoresques, ...)
 - Balade et jeux...
- ✓ L'ensemble des actions d'information ou de sensibilisation collectives (conférences, et Journée Nationale des Aidants-JNA, ...) en faveur des aidants ou sur la thématique auprès de professionnels pourraient être maintenues.

- ✓ La communication du SIPAG engagera également un coût qui comprendra la nouvelle plaquette de prévention et la communication de la Semaine Bleue ainsi que d'autres événements/actions ponctuelles. Il est à noter qu'en cette année 2026 de renouvellement de mandat (suite aux élections municipales) une nouvelle plaquette d'information et de présentation générale du SIPAG sera réalisée. Cela nécessitera de l'inclure au Budget Primitif.
- ✓ En outre, dans le cadre de l'installation d'un nouveau comité des groupes de travail seront mis en place avec l'équipe de professionnelles et, au besoin, des coûts d'animation et/ou d'alimentation devront être prévus
- ✓ Le SIPAG qui s'est vu, en 2025, dans l'obligation (demande de la DGFIP en matière budgétaire et de la Préfecture en matière administrative) de dématérialiser/télétransmettre ses documents comptables, son budget (signatures, envois, retours) ainsi que ses actes réglementaires (délibérations, arrêtés) devra investir dans deux clés de signature dématérialisées. En effet, à ce jour, les 2 vice-présidentes ne disposent pas de cette délégation de signature et de la possibilité matérielle de signer, en cas d'empêchement de la Présidente.
- ✓ Le nouveau site internet nécessite également une maintenance (mises à jour) régulière sous forme de prestation de service par le Webmaster l'ayant réalisé.
- ✓ La mise en place du CFU comprend une formation de la secrétaire comptable et de la directrice qui devra être prise en compte dans les dépenses.

RECETTES D'INVESTISSEMENT 2026

- ✓ Les recettes d'investissement seront essentiellement des amortissements liés au travail de poursuite et finalisation de transition du Compte Administratif et du Compte de Gestion au Compte Financier Unique (CFU)
- ✓ Pour le reste, il s'agira des amortissements liés aux logiciels, mobilier de bureau et matériel informatique. Il est à noter toutefois qu'une partie des recettes devraient diminuer du fait d'amortissements arrivant à terme. D'autres amortissements commenceront et seront amortis en grande partie dès 2026 (règle du Prorata Temporis).

DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2026

- ✓ Les dépenses d'investissement seront principalement liées à la finalisation de la mise en œuvre du Compte Financier Unique (CFU – Cf. recettes d'investissement)
- ✓ Pour le reste, il conviendra de dépenses d'amortissements liés aux logiciels, mobilier de bureau (achats de chaises de la salle de réunion/activités du rez-de-chaussée en remplacement de fauteuils cassés datant de la 1^{ère} tranche de rénovation des locaux en 2019/2020) et de matériel informatique (achat de 2 ordinateurs : Présidente et une assistante sociale). Il s'agira aussi d'amortissement de développement de modules (site marchand) sur le site internet, utiles à l'optimisation du site et de son utilisation par les seniors, notamment pour ce qui concerne les choix de modes de paiement

En Conclusion :

Le budget annuel du SIPAG est déficitaire mais le résultat de l'exercice 2025 est excédentaire de **227 038.20 €** en fonctionnement et de **213 861.42 €** en investissement.

L'excédent tend à se réduire, de plus en plus vite, du fait d'un résultat de fonctionnement déficitaire depuis 3 exercices. La Capacité d'Auto-Financement (CAF) se réduit, un risque existe.

Comme exposé précédemment, le travail d'équilibrage budgétaire, accompagné par la Conseillère aux Décideurs Locaux de la DGFIP, validé par les délégués et les Maires, amorcé en 2025, afin d'envisager le rééquilibrage entre dépenses et recettes, devrait porter ses fruits, au fil des 3 exercices à venir.

Une vigilance annuelle ainsi qu'une nouvelle Commission Générale, en 2028, pourront garantir un retour de stabilité budgétaire.

Le Comité syndical, après délibération, à l'**unanimité** des membres présents et représentés,

- A pris acte du rapport d'orientation budgétaire (ROB) sur la base duquel s'est tenu le débat d'orientation budgétaire pour l'exercice 2026
- Et a pris acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire pour l'exercice 2026

DELIBERATION N° 02/2026 : Participation financière des usagers aux ateliers de prévention, pour la saison 2026/2027

Mme la Présidente rappelle qu'il convient de décider du montant des participations pour cette nouvelle saison 2026/2027 et que les montants pour la saison 2025/2026 des ateliers de prévention étaient les suivants :

- Gym Seniors = 66 € pour l'année soit 1 séance hebdomadaire
- Remue-méninges = 66 € pour l'année soit 1 séance tous les 15 jours
- Conduite, Sécurité et Autonomie = 70 € pour un atelier de 7 séances
- Qi Gong = 118 € pour l'année soit 1 séance hebdomadaire

La cotisation des personnes arrivant en cours d'année c'est-à-dire s'inscrivant à compter de Février de la saison en cours est divisée de moitié par rapport au tarif annuel.

Les commissions Actions Collectives et Finances (18/12/2025) et le Bureau (05/01/2026) proposent, pour la saison 2026/2027, de modifier les montants des participations.

En effet, plusieurs facteurs amènent les commissions à faire cette proposition.

D'une part, le contexte économique national (inflation) entraîne une augmentation des coûts des prestations.

D'autre part, le montant des subventions de la CFPPA de la Métropole ne sera pas connu avant le début d'été (du fait des élections municipales).

Enfin, le marché public pour la prestation de Gym Séniors arrive à terme et devra être renouvelé, à compter d'Août 2026. Une hausse du coût horaire de la prestation, dans le cadre du nouveau marché, est à prévoir.

Ainsi, la commission Actions Collectives, la commission Finances et le Bureau proposent les nouveaux tarifs suivants :

- Pour les ateliers **Gym Seniors** (1 séance hebdomadaire/an) et **Remue-méninges** (1 séance tous les 15 jours/an) la participation financière sera de **70 €** pour les personnes qui s'inscrivent entre septembre et janvier et de **35 €** pour les personnes s'inscrivant à partir du 1er février de la saison concernée.
- Pour l'atelier **Conduite, Sécurité et Autonomie** (7 séances dont 5 théoriques et 2 pratiques), la participation financière sera de **80 €**.
- Pour l'atelier **Qi Gong** (1 séance hebdomadaire/an), la participation financière sera de **120 €** pour les personnes qui s'inscrivent entre septembre et janvier et de **60 €** pour les personnes s'inscrivant à partir du 1er février de la saison concernée.

Il est proposé de reconduire le tarif « solidaire », instauré en 2021.

Pour rappel, l'objectif est que dans une situation exceptionnelle de précarité, avec un besoin repéré par les assistantes sociales du SIPAG de participer à l'une des activités de prévention, il soit possible d'appliquer un tarif inférieur au tarif unique.

Ce tarif solidaire ne peut être appliqué que sur l'analyse et la demande étayées des assistantes sociales. Les travailleurs sociaux partenaires peuvent également porter à connaissance des assistantes sociales du SIPAG des situations que ces dernières peuvent alors évaluer.

Il est proposé d'appliquer l'équivalent d'un demi-tarif par activité, soit :

- Gym Seniors ; Remue-Méninges = **35 € par activité**
- Conduite, Sécurité et Autonomie = **40 €**
- Qi Gong = **60 €**

Si la part à payer pour la personne restait trop élevée, les assistantes sociales du SIPAG peuvent orienter les personnes vers les CCAS de leurs communes pour bénéficier, éventuellement, des aides financières facultatives.

Pour récapituler, il s'agit d'appliquer un tarif unique par activité et à titre exceptionnel uniquement d'un tarif solidaire, sur demande des assistantes sociales du SIPAG.

Cette possibilité permet de ne pas isoler davantage les séniors les plus en difficulté, d'un point de vue budgétaire, sur le territoire du SIPAG. Depuis 2021, aucun besoin n'a été relevé et aucune demande en ce sens n'a été transmise par les assistantes sociales.

Après délibération, le Comité Syndical, à l'unanimité des voix pour, des membres présents et représentés :

A APPROUVÉ les montants de participations financières des usagers aux ateliers de prévention ainsi que la reconduction du tarif solidaire pour la saison 2026/2027, tels que proposés par les commissions Actions Collectives, Finances et le Bureau.

Questions diverses :

Sans objet

Mme DUMORTIER clôt la séance à **19h00**, en remerciant tous les membres du comité de leur présence.

**Le Secrétaire de séance,
Robert JUTTET**



**La Présidente,
Béatrice DUMORTIER**



